

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00564

Numéro SIREN : 839 337 136

Nom ou dénomination : 21 WORKSTREET

Ce dépôt a été enregistré le 27/03/2023 sous le numéro de dépôt 1489



DÉPOSÉ LE

1489

2-7 MAR. 2023

N° 2065-SD  
2022

Formulaire obligatoire  
Code général des impôts)  
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tribunal de Commerce de Compiègne

Exercice ouvert le	01042021	et clos le	31032022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
21 WORK STREET 17 RUE DU FOUR SAINT JACQUES 60200 COMPIEGNE	
SIRET 8 3 9 3 3 7 1 3 6 0 0 0 1 5 Mél :	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

<b>B ACTIVITÉ</b>
Activités exercées Location de terrains et d'autres biens immobiliers
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)		
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	10 653
2 Plus-values	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
PV à long terme imposables à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
		PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W	
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom / Adresse	N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom / Adresse	N°

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERTS

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ARGECO COMPIEGNE 2 RUE DE NIEPCE LES TERTIALES BAT 1A 60200 COMPIEGNE Tél: 0344768563			
CGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	Date: 08072022 Lieu: COMPIEGNE
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire: <b>Benoit CRONIER, président</b>	
		Signature:	

Examen de conformité fiscale (ECF)	<input type="checkbox"/> prestataire :
------------------------------------	--



Désignation de l'entreprise <u>21 WORK STREET</u>										Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>17 RUE DU FOUR SAINT JACQUES 60200 COMPIEGNE</u>																									
SIRET										<table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20px; text-align: center;">8</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">9</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">7</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">3</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">6</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">0</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">1</td> <td style="width: 20px; text-align: center;">5</td> </tr> </table>		8	3	9	3	3	7	1	3	6	0	0	0	1	5
8	3	9	3	3	7	1	3	6	0	0	0	1	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>															
										Exercice N clos le															
										3 1 1 0 3 2 1 0 2 2															
<b>ACTIF</b>																									
										Brut		Amortissements-Provisions		Net											
										1		2		3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010				012																	
		Autres *		014				016																	
	Immobilisations corporelles *		028		11 135		030		1 882		9 253														
	Immobilisations financières * (1)		040		3 166		042				3 166														
	Total I (5)		044		14 300		048		1 882		12 418														
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050				052																	
		Marchandises *		060				062																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064				066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		23 502		070		2 046		21 456													
		Autres * (3)		072		401		074				401													
	Valeurs mobilières de placement		080				082																		
	Disponibilités		084		2 217		086				2 217														
	Charges constatées d'avance *		092		1 025		094				1 025														
Total II		096		27 145		098		2 046		25 099															
Total général (I + II)		110		41 445		112		3 928		37 517															
<b>PASSIF</b>																									
										Exercice N		NET													
										1															
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120		600														
	Écarts de réévaluation								124																
	Réserve légale								126		60														
	Réserves réglementées *								130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)						131				1 143														
	Report à nouveau								134		6 972														
	Résultat de l'exercice								136		9 474														
	Provisions réglementées								140																
	Total I								142		18 249														
Provisions pour risques et charges								154																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156		5 496														
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166		6 100														
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)						169		2 807		7 673														
	Produits constatés d'avance								174																
Total III								176		19 268															
Total général (I + II + III)								180		37 517															
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193				(4)		Dont dettes à plus d'un an		195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197				(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		5 863													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199						Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184													

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



②

## COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		21 WORK STREET		Néant <input type="checkbox"/> *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
						13/10/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210			
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires		215	
				217			
				218		80 026	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitations reçues			226			
Autres produits			230		15		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		80 041	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises) *			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )		242		60 330	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 652	7 799	
	Rémunérations du personnel *			250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252			
	Dotations aux amortissements *			254		1 258	
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264		69 388	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		10 653	
Produits financiers (III)	280			294			
Charges financières (V)				294			
Produits exceptionnels (IV)				290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347				
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		1 179	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		9 474	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		9 474	314
Régimérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		1 598	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	419	
	Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)		648	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)		990	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	10 653
Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	10 653

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD







③

## IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	1 668	452	2 250	454		456	3 918				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 354	472	3 613	474		476	7 217				
Immobilisations financières		480	3 166	482		484		486	3 166				
TOTAL		490	6 187	492	5 863	494		496	14 300				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	553	542	596	544		546	1 149				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	71	562	662	564		566	733				
TOTAL		570	624	572	1 258	574		576	1 882				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % ①		579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -  
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 21 WORK STREET Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	2 046	654	656	2 046
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>2 046</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>2 046</b>

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

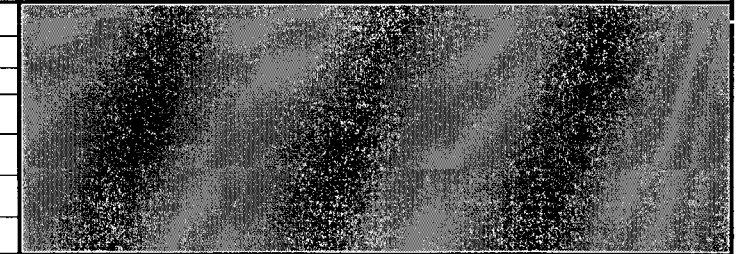
	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
<b>TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</b>		<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés	983
Déficits reportables	984
Déficits de l'exercice	960
<b>Total des déficits restant à reporter</b>	<b>970</b>



**III DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	16 037
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	11 435
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Désignation de l'entreprise: .....21 WORK STREET.....										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le: ..01/04/2021. et clos le: .....31/03/2022						Données en nombre de mois		1	2				
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>													
Effectif moyen du personnel * :										376			
Dont apprentis										657			
Dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	1,00		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>													
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105			
<b>TOTAL 1</b>										106			
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113			
Variation positive des stocks										111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
<b>TOTAL 2</b>										144			
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>													
Achats										121			
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150			
<b>TOTAL 3</b>										152			
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		137	
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117			
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	Effectifs au sens de la CVAE *				023				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026			
Période de référence				024	/	/	160	/	/				
Date de cessation				/	/								
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													



6

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant  \*

Exercice clos le

31032022

SIREN

8 3 9 3 3 7 1 3 6

Dénomination de l'entreprise

21 WORK STREET

Adresse (voie)

17 RUE DU FOUR SAINT JACQUES

Code postal

60200

Ville

COMPIEGNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

---

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

---

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

---

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M  Nom patronymique  CRONIER Prénom(s)  BENOIT

Nom marital  % de détention  50,00 Nb de parts ou actions  50

Naissance: Date  11/04/1975 N° Département  60 Commune  NOYON Pays

Adresse : N°  1 Voie  RUE EDOUARD MEUNIER

Code Postal  60150 Commune  THOUROTTE Pays

---

Titre (2)  M  Nom patronymique  LELONG Prénom(s)  BRICE

Nom marital  % de détention  50,00 Nb de parts ou actions  50

Naissance: Date  21/06/1984 N° Département  60 Commune  COMPIEGNE Pays

Adresse : N°  64 Voie  RUE STALINGRAD

Code Postal  60200 Commune  COMPIEGNE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

31032022

SIREN

8 3 9 3 3 7 1 3 6

Dénomination de l'entreprise

21 WORK STREET

Adresse (voie)

17 RUE DU FOUR SAINT JACQUES

Code postal

60200

Ville

COMPIEGNE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.







RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise 21 WORK STREET

du 01/04/2021

Adresse 17 RUE DU FOUR SAINT JACQUES 60200 COMPIEGNE

au 31/03/2022

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

<b>B - AUTRES FRAIS</b>								10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)								
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement								60
<b>Total</b>								<b>60</b>

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :**

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2022 . . . (total col.9 + total col.10) ⑩	60	- de l'exercice . 2022 . . ⑩	9 055
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire CRONIER BENOIT À COMPIEGNE, le 08/07/2022  
PRESIDENT Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.



<b>2022</b>	<b>Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI</b>	<b>2464</b>
-------------	--	-------------

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

**B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

**C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**

**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture de dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant







2022	<b>REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE</b>		2069RCI
Exercice du 01/ 04		au 31 / 03	ou au titre de l'année N
			Néant
PME au sens communautaire			
<b>Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)</b>			
			Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
FOR		419	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris			
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de présenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME			
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>			
		Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)</b>			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	



**Taux réduit d'impôt sur les sociétés**  
**Détermination des bénéficiaires soumis au taux réduit**  
**(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)**

CALC219BF4 (2022)

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

21 WORK STREET 17 RUE DU FOUR SAINT JACQUES 60200 COMPIEGNE
83933713600015
6820B

Adresse du siège social si différente

**I . Résultats de l'exercice**

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	10 653
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

**II . Bénéfices soumis au taux réduit**

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	10 653
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		10 653

l **III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)















**21 WORKSTREET**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 600 euros**  
**Siège social : 17 RUE DU FOUR ST JACQUES,**  
**60200 COMPIEGNE**  
**839 337 136 RCS COMPIEGNE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 19 septembre 2022**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022**

**DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 9 474,00 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	9 474,00 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	6 972,00 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	16 446,00 euros
A titre de dividendes	7 246,00 euros
Soit 72,46 euros par action	
Le solde	9 200,00 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 10 343,00 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 7 246,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 19 septembre 2022.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le



revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2019 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2020 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2021 : 6 040,00 euros, soit 60,40 euros par titre  
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 6 040,00 euros

### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 septembre 2022**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme  
Le Président

Benoit CRONIER



